



Jeudi matin Monsieur le Maire Robert Bénéventi, avec à ses côtés Mme Ginette Audigier adjointe, la police municipale, le service fiscalité local et le service communication et informatique de la ville, recevait la presse pour une présentation de l'opération « Stop Fourrière », projet innovant qu'il a souhaité initier sur la commune.

En effet, Ollioules est la première ville de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à bénéficier de l'application informatique Stop-Fourrière créée par la ville de Toreilles (Pyrénées Orientales).

Il s'agit pour les volontaires, administrés ou travailleurs sur la commune, qui auront fait la démarche de s'inscrire sur internet ou auprès du service de fiscalité locale, de bénéficier d'un badge sur lequel est imprimé un QR code ou code-barres, unique, lié à l'immatriculation de leur véhicule et surtout au numéro de leur téléphone portable. Ce badge code-barres devra être apposé sous le pare-brise avant du véhicule, côté droit, au-dessus du badge d'assurance ». Attention il faudra impérativement venir chercher son badge au service fiscalité locale.

LA PROCÉDURE :

Lorsqu'un parking ou voie auront été provisoirement fermés au stationnement, par arrêté municipal, et pour un évènement ayant un horaire précis (exemple une cérémonie patriotique sur la moitié du parking Paul Lemoine), la police municipale contactera par SMS les propriétaires qui n'auront pas pensé à enlever leur véhicule.

A l'aide d'un téléphone portable, ils scanneront le code-barres apposé sur le pare-brise, pour envoyer directement un SMS au propriétaire en lui indiquant l'heure limite pour venir récupérer son véhicule.



Attention : l'opération « Stop-Fourrière » ne concerne que les parkings ou voies régulièrement ouverts au stationnement et qui dans le cadre de manifestations soumises à un arrêté municipal seraient provisoirement fermés au stationnement. Cela ne concerne en aucun cas les stationnements illicites (trottoirs, pleine voie, emplacements PMR...).

De plus, **ce service n'exonèrera pas l'automobiliste du paiement du procès-verbal pour stationnement interdit** mais cela permettra d'éviter les frais d'enlèvement du véhicule par la fourrière.

Ce service, unique et gratuit, confirme toute l'écoute de la municipalité ollioulaise envers ses

administrés. Il vient en complément des efforts faits pour signaler la fermeture provisoire des parkings ou voies (mise en place de panneaux, affichage des arrêtés, dépôt de papillons d'infos sur les parebrise, information sur Internet, Facebook et l'application smartphone de la ville ...). Même si la contravention sera due, les frais de mises en fourrière pourront être évités de même que le stress d'avoir sa voiture enlevée.

Plus de renseignements: service fiscalité locale de la ville, 04 94 30 41 08

Inscription sur internet: <http://stopfourriere.net/>

